

DELIBERATION 2016-66

LE 13 OCTOBRE DEUX MILLE SEIZE A DIX-NEUF HEURES, S'EST REUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DE VEDAS AU LIEU HABITUEL DE SES ASSEMBLEES, SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME ISABELLE GUIRAUD, MAIRE DE LA COMMUNE, A LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU 7 OCTOBRE DEUX MILLE SEIZE.

PRESENTS : Mme GUIRAUD I. – M. MERLIN D - Mme VESSIOT A. - M. CLAMOUSE A - Mme OMS M-L. - M. FONTVIEILLE H. - Mme MASANET C. - M. DE BOISGELIN P. – M. PAINTRAND J-F. - M. MARTIN-LAVAL B. - M. SCIALOM D. - Mme FAVRE-MERCURET R. – M. PETIT E. - Mme LOPEZ M-F. - Mme RENARD S. - Mme FASSIO I. - Mme VACQUIE S. - M. LE BLEVEC B. – M. NENCIONI S. – M. VERNAY P.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : M. TRINDADE J. procuration Mme OMS M-L - Mme AURIAC A. procuration à M. MERLIN

ABSENTS EXCUSES : Mme MAUREL P. – Mme FABRY V. - M. CARABASSE P.

ABSENTS : M. ATLAN J. – M. DELON A. - Mme ESCRIG C. – Mme SALOMON M-L.

Madame Marie-Laure OMS a été élue Secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

OBJET : ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS A MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE

Vu le Code des Collectivités Territoriales, et notamment son article L5214-16 V ou L5251-26 ou L5216-5 VI ;

Vu les statuts de Montpellier Méditerranée Métropole et notamment les dispositions incluant la Commune de Saint Jean de Védas, comme l'une de ses communes membres, et rendant la Métropole compétente en matière de voirie ;

Considérant que la Commune de Saint Jean de Védas souhaite réaliser des travaux de voirie et de réseaux pour un montant dépassant son enveloppe locale et que, dans ce cadre, il est envisagé de proposer un fonds de concours à Montpellier Méditerranée Métropole ;

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement ci-après :

Opération	Financement
Programme voirie 2016 : 372 506 € HT	3M : 186 254 € Fonds de concours communal : 186 252 €
Renforcement du réseau pluvial – Clémenceau : 331 667 € HT	3M : 167 919 € Fonds de concours communal : 163 748 €

Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :

Envoyé en préfecture le 14/10/2016

Reçu en préfecture le 14/10/2016

Affiché le

SLOW

ID : 034-213402704-20161014-2016_66-DE

Pour	UNANIMITE
Contre	
Abstention	

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame le Maire :

- **DECIDE** d'attribuer un fonds de concours à Montpellier Méditerranée Métropole, en vue de participer au financement de travaux voirie et réseaux 2016, à hauteur de 350 000 € ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout acte afférent à cette demande.

Isabelle Isabelle GUIRAUD
Maire de Saint Jean de Védas

Didier MERLIN
Premier Adjoint au Maire

